









MONTBRISON

RAPPORT DE PRESENTATION

DEPARTEMENT DE LA LOIRE - JUILLET 2013





INTRODUCTION 3
PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE MONTBRISON
VUES PHOTOGRAPHIQUES GÉNÉRALES
SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC
DIAGNOSTIC ARCHITECTURAL ET PATRIMONIAL
DIAGNOSTIC ENVIRONNEMENTAL
SYNTHESE CROISEE
ENJEUX ET OBJECTIFS DE L'A.V.A.P. DE MONTBRISON27
LE PATRIMOINE BATI EXISTANT
LES CONSTRUCTIONS NOUVELLES
L'AMENAGEMENT ET LE TRAITEMENT QUALITATIF DES ESPACES
DELIMITATION DE L'A.V.A.P37
LE TERRITOIRE COMMUNAL
LES SECTEURS PARTICULIERS
CONCLUSION45



INTRODUCTION



Le comité de pilotage de l'AVAP a permis d'associer de nombreux partenaires :

Commune de MONTBRISON:

Liliane Faure, Maire Pierre CLAIRET, Maire délégué de Moingt Jean Paul DEGRUEL, Adjoint délégué

Evelyne ROUFFAUX LA TOUR, Adjointe déléguée

Bernard THIZY, Adjoint délégué

Pascal BESSON, Conseiller municipal

Bernard COTTIER, Conseiller municipal

Françoise GROSSMANN, Conseillère municipale

Alain GAUTHIER, Conseiller municipal

Annick BERAUD, Services techniques Mairie

Jean-Marc DUFIX, Services techniques Mairie

Frédéric FLEURY, Services techniques Mairie

Marie Luce PADET, Services techniques Mairie

Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine de la Loire :

Philippe GONZALES, Architecte des Bâtiments de France, chef du STAP Roger CHOL, Technicien des bâtiments de France

Direction Régionale des Affaires Culturelles :

Alain LOMBARD, Directeur Régional des Affaires Culturelles

Yves BELMONT, Conseiller pour l'Architecture

Gilbert FRANCK, Expert C.R.P.S.

Marie BARDISA. Conservatrice Régionale des M.H.

Marie-Agnès GAIDON-BUNUEL, Service Régional de l'Archéologie

Service Régional de l'Inventaire du patrimoine culturel (SRI) :

Caroline GUIBAUD, Service Régional de l'Inventaire

Simone HARTMANN-NUSSBAUM, Service Régional de l'Inventaire

Geneviève JOURDAN, Service Régional de l'Inventaire

Thierry MONNET, Service Régional de l'Inventaire

Organismes et Associations locales

Anne Christine FERRAND, Pays d'Art et d'Histoire

Jean JULIEN LAFERRIERE, Association la Diana

Jean André PORTENEUVE, chambre des Métiers et de l'Artisanat

Adrien MARTINS, CCIT Saint-Etienne Montbrison

Conseil Général de la Loire

Vincent BERGEOT, Directeur Délégation à la Culture, aux Sports et au Tourisme

Jean-Louis PEYRE, Délégation à la Culture, aux Sports et au Tourisme

Marie-Dominique PAYS, Délégation au Développement Durable, à l'Aménagement du Territoire et à l'Agriculture.

Direction Départementale des Territoires de la Loire :

Marie-Françoise HUBERT, Chargée d'étude Richard VANELLE, Agent du Forez

DREAL Rhône Alpes

Emmanuel de GUILLEBON, Directeur

A.C.M.H. de la Loire

Jean-François GRANGE-CHAVANIS, Architecte en chef des M.H.

ARCHIPAT, Bureau d'étude :

Philippe de LA CHAPELLE, Architecte du Patrimoine Myriam TRUC, Assistante urbaniste Matthieu LARDIÈRE, Architecte diplômé d'état

Consciente de son important patrimoine, soucieuse de le conserver, de le développer et de le mettre en valeur, la ville de **MONTBRISON**, sur les conseils de l'Architecte des Bâtiments de France de la Loire, a sollicité la mise à l'étude préalable d'une **Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine.**

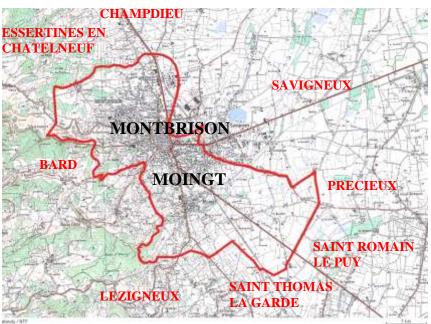
Suite à la réforme des AVAP, le rapport de présentation élaboré en 2010 a été enrichi d'un volet environnemental, puis le travail en comité technique et avec la commission locale a permis de redéfinir les enjeux de l'AVAP au regard des objectifs de développement durable fixés par la commune dans le cadre de l'élaboration de son P.L U.

Ce rapport de présentation, synthétique, se fonde sur le diagnostic réalisé sur l'architecture, le patrimoine et l'environnement de la ville. Les informations détaillées et l'analyse des enjeux patrimoniaux et environnementaux y sont largement développées. On n'hésitera pas à s'y référer, tant le contenu a pu être « moteur » dans le fondement de la culture commune de la Commission Locale et a pu être source de réflexion prospective pour élaborer un outil adapté à Montbrison.

La compatibilité avec les documents d'urbanisme (élaboration du PLU en cours à la date de septembre 2012) a été vérifiée, et le diagnostic, le rapport de présentation et le règlement ont nourri la démarche de l'équipe chargée du PLU de Montbrison.







Montbrison, commune du département de la Loire et de la région Rhône-Alpes, est située au centre Ouest du département, à la limite de la plaine du Forez, au pied des monts du Forez.

D'une superficie de près de 1632 hectares, le territoire communal s'étend d'Ouest en Est entre les coteaux des monts du Forez (alt. max. sur la commune de 552m) et la plaine du Forez (alt. min. sur la commune de 370m) et est traversé par les rivières du Vizézy et du Moingt.

Sous-préfecture et chef-lieu d'arrondissement, Montbrison compte 14 974 habitants permanents (données provisoires INSEE, 01/01/2010). L'ancienne commune de Moingt lui est associée depuis 1973.

Cité historique, elle fut la capitale du Comté de Forez et connut son apogée au XIVème siècle. Auparavant, Moingt fut un centre cultuel et thermal très important à l'époque gallo-romaine (« Aquae Segetae »).

Avec leurs 20 siècles d'histoire, Montbrison et Moingt conservent un riche patrimoine historique, archéologique, architectural, urbain, paysager et culturel.

Le centre-ville est très attractif et dynamique, avec ses 280 commerces et son marché hebdomadaire.

Engagée dans la transformation de son P.O.S. en P.L.U., et dans l'élaboration d'une A.V.A.P., la ville de Montbrison place les enjeux patrimoniaux et environnementaux au cœur de sa vision de développement et de mise en valeur.



La commune se situe dans le département de la Loire

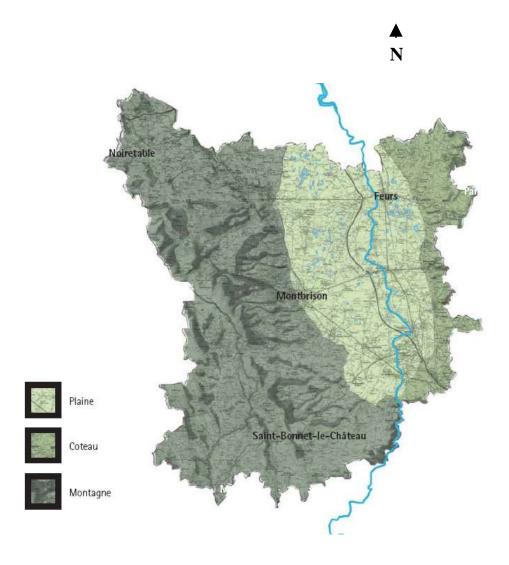


Elle est à la croisée de grandes villes comme St Etienne au Sud (37km), Roanne au Nord (65km) et Lyon à l'Est (75km)



I. PRESENTATION GENERALE DE MONTBRISON





Carte topographique. (Source : Charte paysagère des Pays du Forez 2007)

Données géographiques

Entre Roanne et Saint-Etienne, Lyon et Clermont-Ferrand, la commune de Montbrison se situe à la jonction entre la plaine et les monts du Forez.

Dominée par les monts du Forez à l'Ouest, la ville de Montbrison s'accroche sur une butte basaltique qui domine la rivière Vizézy et sa vallée.

Afin de préserver l'environnement patrimonial floristique et faunistique du Forez, trois ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique) ont été mises en place, une de type I et deux autres de type II. A l'ouest du canton, le long du Vizézy, la ZNIEFF de type I dresse un bilan du peuplement faunistique et floristique le long de la rivière. A l'est du département, les ZNIEFF de type II proposent un inventaire de la faune et la flore des monts du Forez et de ses plaines.

Données géologiques

Le site est bordé par les monts du Forez à l'Ouest, massif granitique culminant à 1640 mètres d'altitude à Pierre-sur-Haute. A l'Est, la plaine du Forez correspond à un bassin d'effondrement d'âge tertiaire comblé par des sédiments oligocènes.

L'ancien château de Montbrison a été bâti sur une butte basaltique qui domine la plaine de quarante mètres. Cette butte a été formée par une érosion hydraulique récente.

La pierre a été très utilisée en construction : les carrières de Moingt (granite feldspathique) sont ouvertes au pied de la chaîne du Forez

Données climatiques

Les monts du Forez forment une barrière climatique, et le climat se découpe en 3 zones :

- la zone de crêtes, où le climat est montagnard (gel, neige, vent). La forêt ne s'y développe pas
- autour de cette zone montagneuse, le climat devient continental : les hivers sont froids et souvent accompagnés de fortes précipitations
- vers la plaine du Forez, le climat se radoucit, la pluviométrie baisse

10







Topographie et hydrographie

Le point le plus haut de la commune de Montbrison culmine à 552 mètres, le plus bas se situe à 370 mètres d'altitude

La topographie du territoire a été parfaitement utilisée par les habitants depuis des siècles. Depuis l'Antiquité existe une voie en piémont des monts du Forez, évitant les marécages de la plaine. Le « castellum » de Montbrison profite d'une butte basaltique qui domine la plaine.

La Loire traverse le département du Nord au Sud, et draine vers elle la plupart des cours d'eau du département, qui est particulièrement riche en eau (les surfaces en eau constituent 1% de la surface du territoire, alors que sur une superficie similaire pour le reste du pays, la moyenne est comprise entre 0,2 et 0,5% ¹.)

Le territoire de la commune de Montbrison est traversé par de nombreux cours d'eau :

- la rivière du Vizézy, qui conflue avec le Lignon du Forez qui se jette luimême dans la Loire
- le Moingt, au sud de Moingt
- le canal du Forez
- un réseau hydraulique secondaire, dont le ruisseau de Curtieux, au Nord de Montbrison

La situation privilégiée du site, riche en eau et profitant de la barrière des monts du Forez, a permis une agriculture variée, notamment sur les coteaux où la vigne est cultivée (zone AOP pour les « coteaux du Forez »). Il ne reste cependant que peu de vignes sur les coteaux non urbanisés de Montbrison.

Les césures paysagères formées par les rivières sont largement boisées.

La plaine, drainée grâce au « canal du Forez », est un espace de culture et d'élevage et constitue un paysage bocager encore relativement préservé.

LOIRE | Montbrison | A.V.A.P. | Rapport de présentation | Juillet 2013

Source : Charte paysagère des pays du Forez 2007





Montbrison, vue générale (photographie Service Communication Ville de Montbrison)



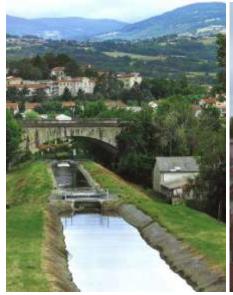






Montbrison, orthophotographies (source Google Map 2012)





Cône de vue sur le calvaire © Phot.Inv.D.Gourbin



Le centre ancien de Montbrison et le calvaire en second plan



Les boulevards à l'emplacement de l'ancienne enceinte du bourg médiéval



Une urbanisation le long de la rivière canalisée







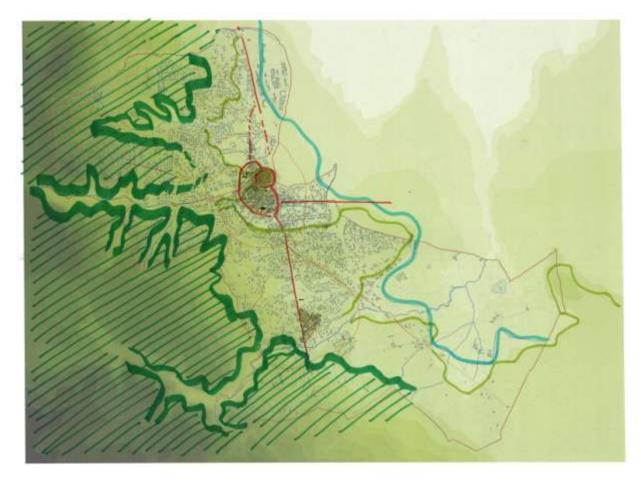
Une architecture riche et variée © Phot.Inv.E.Dessert





II. SYNTHESE DU DIAGNOSTIC









UN PAYSAGE ENTRE MONTS ET PLAINE

Entre plaine et monts du Forez, Montbrison s'accroche sur une butte basaltique qui domine la rivière Vizézy et sa vallée. Le paysage est façonné par des générations d'habitants, d'agriculteurs, de forestiers...qui participent à l'identité du territoire.

Les nombreuses ouvertures sur le grand paysage rendent à la commune un caractère pittoresque.

- Côté montagne : les hameaux, parcellaires avec vignes, vergers, bois, vallon de cours d'eau.
- Côté plaine : allure de bocage depuis son irrigation au XIXème siècle, alignements arbres, taillis, prairies, étangs...

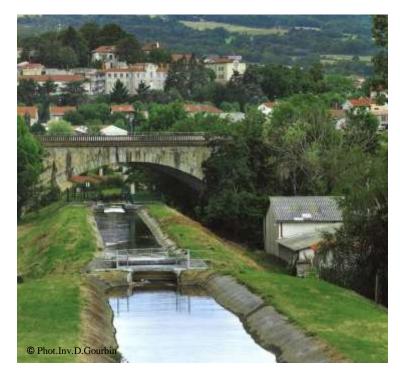
Montbrison et Moingt profitent d'un cadre paysager riche : la topographie (parcours pittoresque, points de vue...), l'hydrographie (vallon du Vizézy, vallon du Moingt, canal du Forez).

Le grand paysage reste néanmoins fortement marqué par l'urbanisation continue entre Montbrison et Moingt montrant peu de qualité. Les coteaux transformés en espace périurbain, l'espace du calvaire délaissé ... De nombreux efforts restent à faire en matière de qualité paysagère. Une stratégie de valorisation du paysage est à mener à l'échelle du « pays du Forez » (Cf. charte paysagère) : un PLU volontariste, une AVAP conservant et valorisant les qualités paysagères.

Le territoire de la commune est soumis à trois « risques » majeurs :

- La banalisation du paysage agricole : simplification des systèmes de production, agrandissement des parcelles.
- La fermeture des paysages dans les zones de déprise agricole (difficultés géographiques, spéculation foncière...)
- Le brouillage du paysage : étalement urbain mal maîtrisé, notamment sur des zones comme l'axe reliant Moingt et Montbrison et les zones périphériques au nord et à l'est du bourg de Montbrison.











Protection et mise en valeur des paysages :

Préserver la qualité du patrimoine paysager de la commune passe par :

- Identifier et protéger rigoureusement les sites les plus remarquables (reliefs, rochers, vallons, boisements...)
- Identifier les éléments caractéristiques du paysage de la commune qui devront être préservés par les projets d'aménagement :
 - Données du site naturel (ligne de crête, cours d'eau...)
 - Ensemble d'éléments structurants (réseaux de haies, de murs, d'arbres d'alignement, routes, chemins et canaux...)
 - Eléments isolés (arbres monumentaux, édifices tels moulins, loges de vigne...)
 - Silhouette des bourgs
 - Points de vues et panoramas remarquables.
 - Parcs et jardins remarquables.
- Éviter le « mitage » du paysage : gaspillage de terres où le paysage urbain n'est plus défini et où le paysage naturel n'existe plus.
- Éviter la consommation excessive des espaces naturels (voiries, terrains des maisons...)

Protection et mise en valeur des silhouettes urbaines :

Préserver la relation qu'entretient la ville et son site passe par :

- Identifier les éléments les plus remarquables dans la silhouette pour les préserver : monuments, végétation (arbres isolés, alignements, masses arborées), murs...
- Identifier les caractéristiques d'ensemble de la silhouette qui devront être prises en compte par les constructions nouvelles : implantation, orientation, volume, forme de toitures, matériaux...
- Identifier et protéger les abords de la ville les plus remarquables et les plus sensibles sur le plan paysager :
 - Limites naturelles ou bâties (anciens remparts, murs, cours d'eau, masses boisées, jardins)
 - Alignements d'arbres
 - Perspectives sur la ville, notamment depuis les routes d'accès

















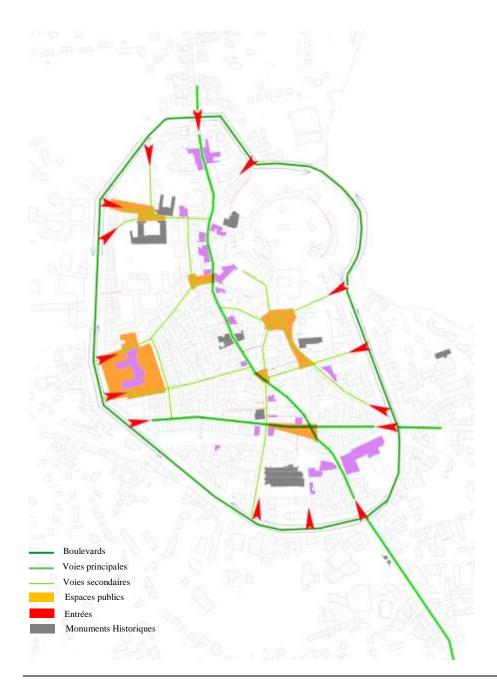
UN URBANISME OFFRANT UNE LECTURE DE L'ÉVOLUTION DE LA VILLE

Préserver la qualité du patrimoine urbain passe par :

- Identifier et protéger rigoureusement les caractéristiques de la commune (alignements de bâti, hauteurs des édifices, trames viaires des centres anciens, du faubourg et des boulevards, ...)
- Identifier les éléments qui devront être préservés dans l'évolution de la ville :
 - Tracés historiques (emplacement de l'ancienne enceinte de la ville remplacée par les boulevards plantés, cheminements à travers le centre ancien, ...)
 - Ensemble d'éléments structurants (densité du bâti, hauteur et morphologie, alignements d'arbres et essences, les places, ...)
 - Éléments isolés (passages et abords des cours d'eau, ...)
 - Ensembles remarquables (le calvaire, le centre ancien, ...)

BILAN PATRIMONIAL URBAIN



































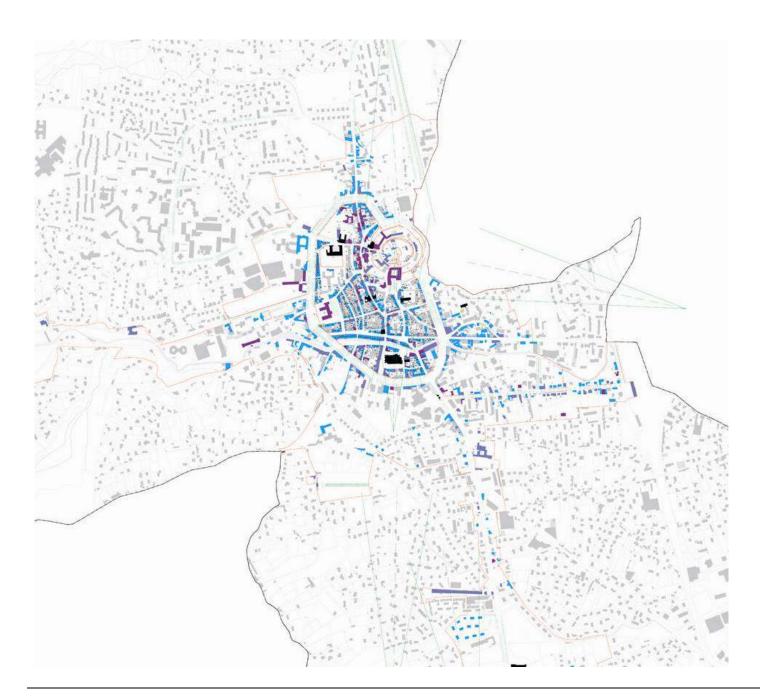


UN PATRIMOINE ARCHITECTURAL DE GRANDE QUALITÉ

Préserver la qualité du patrimoine architectural passe par :

- Protéger rigoureusement les édifices répertoriés dans le cadre de la protection des Monuments historiques.
- Identifier les monuments remarquables autres et s'assurer de leur sauvegarde.
- De manière générale, prendre en considération l'ensemble des constructions de la ville et identifier les éléments patrimoniaux qui la composent :
 - Morphologie de la façade (modénatures, encadrements de baies, morphologie des menuiseries, systèmes d'occultation, ...)
 - Matériaux employés (couvrement des toitures, enduit de finition, teintes, ...)
 - Et définir de quelles manières s'assurer de leur pérennité. Techniques de restauration et d'entretien en adéquation avec les matériaux en place.



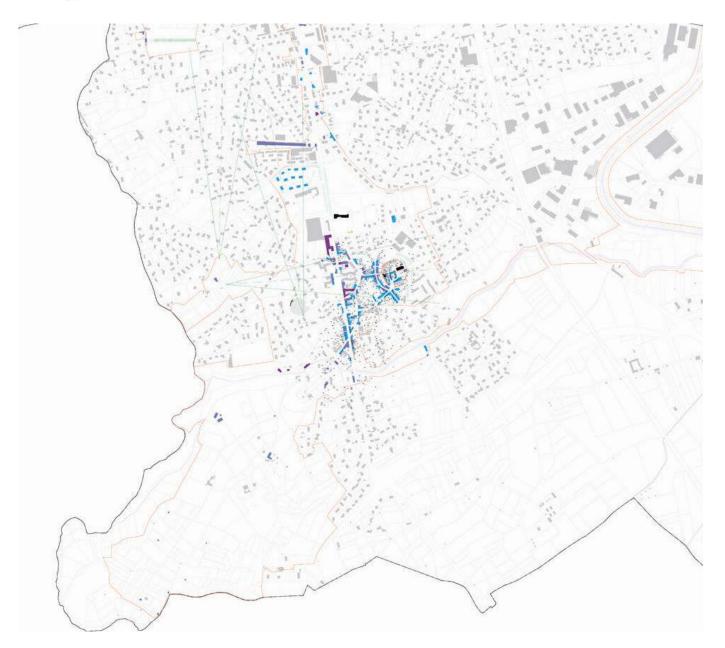


REPÉRAGE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL DE MONTBRISON

- Secteur C1 : Immeubles d'intérêt patrimonial majeur
- Secteur C2 : Immeubles d'intérêt patrimonial remarquable
- Secteur C3:
 Immeubles d'accompagnement
- Secteur C4 : Immeubles dont la disparition est souhaitable

Le plan P2 du repérage patrimonial est joint en annexe.





REPÉRAGE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL DE MOINGT

- Secteur C1 : Immeubles d'intérêt patrimonial majeur
- Secteur C2 : Immeubles d'intérêt patrimonial remarquable
- Secteur C3:
 Immeubles d'accompagnement
- Secteur C4 : Immeubles dont la disparition est souhaitable

Le plan P2 du repérage patrimonial est joint en annexe.



DIAGNOSTIC PATRIMONIAL

Le diagnostic des éléments patrimoniaux révèle un territoire riche en histoire. Ancien centre antique cultuel et thermal, ancienne capitale des comtes de Forez, sous-préfecture, ville commerciale et culturelle, Montbrison et Moingt présentent encore de nombreux témoins de ce passé.

D'un point de vue paysager, l'occupation topographique du site est intéressante avec la butte basaltique occupée par les vestiges de l'ancien château comtal (un cône de vue majeur sur le site a été repéré depuis la mairie de Savigneux), les silhouettes des centres historiques dominés par la collégiale, les églises et anciens couvents, les tours ... Les espaces naturels préservés tels que les vallons du Vizézy et du Moingt, les coteaux de Moingt avec ses anciennes carrières et ses loges de vigne, les hauteurs de l'ancien théâtre gallo-romain de Moingt, le canal du Forez qui traverse de beaux paysages bocagers dans la plaine, sont autant de séquences paysagères qui sont à préserver et dont le rôle de corridor écologique, de trame verte, d'écrin de mise en valeur des sites urbains historiques, est à renforcer. Une grande partie des coteaux n'avait malheureusement pas été épargnée par l'extension pavillonnaire et le « mitage paysager ».

Les séquences urbaines repérées traduisent toute la richesse et la complexité du développement de Montbrison et Moingt au cours des siècles.

La trame médiévale du centre-ville de Montbrison et du bourg de Moingt est exceptionnelle. Les photos aériennes sont extrêmement parlantes.

Les emplacements des anciennes fortifications de la ville sont encore signalés par les boulevards plantés d'arbres ; le Vizézy qui traverse la ville historique offre des séquences pittoresques et un point de repère urbain majeur ; le parcellaire en lanière de part et d'autre du grand chemin de Forez, de la rue Tupinerie, est encore très présent, les quatre faubourgs de Montbrison et celui de Moingt offrent des séquences d'entrée denses et qualitatives aux centres historiques.

Places, parvis et cours offrent des respirations dans le tissu dense du centre-ville. Les façades bordant les espaces publics présentent des « lignes de ciel » variées et pittoresques avec un parcellaire étroit, des altitudes différentes des corniches, dépassées de toits ou génoises, des silhouettes variées avec notamment les tours d'escalier en vis...

Le repérage du patrimoine architectural a permis de saisir l'exceptionnelle qualité de nombreux édifices, notamment du centre ville de Montbrison. Nombreux sont les édifices d'origine médiévale, les édifices Renaissance, les ensembles du XVIIIème, les bâtiments du XIXème et du XXème, tout à fait remarquables, tant dans leur composition générale que dans le soin apporté à leur mise en œuvre. Ceci concerne aussi bien le patrimoine civil, administratif, religieux, commercial, industriel, hydraulique, rural, que le patrimoine aux époques très variées (de l'Antiquité au XXème siècle). Le Service Régional de l'Inventaire a réalisé un Inventaire exhaustif qui fut précieux pour ce repérage.

Répartis selon quatre catégories allant de l'immeuble d'intérêt patrimonial majeur aux immeubles dont la disparition serait souhaitable, le patrimoine bâti de la commune a fait l'objet d'une hiérarchisation permettant d'ajuster une réglementation et des recommandations adaptées.

Le patrimoine archéologique d'élévation est lui aussi très important à Moingt notamment où les principaux vestiges ont été protégés parmi les MH. Il n'en demeure pas moins que le patrimoine archéologique enfoui est de première importance, et les documents de l'AVAP ont le devoir de le rappeler.

Le patrimoine historique enfin est évident avec la ville capitale des comtes du Forez, qui abrite depuis plus d'un siècle la Société Historique et Archéologique du Forez, la Diana.



DIAGNOSTIC ENVIRONNEMENTAL

Installée sur le piémont du Forez, la commune présente un cadre de vie remarquable, qu'il est nécessaire de préserver à travers la définition de secteurs d'accompagnement et paysager de l'AVAP.

Les coteaux et la ligne de crête restent une zone à enjeux, tant pour leur orientation favorable à l'exposition solaire que pour l'intérêt qu'elle présente pour le développement de l'éolien. Ces éléments auraient forcément un impact sur la perception paysagère de l'ensemble, même si les coteaux sur le territoire communal sont déjà partiellement urbanisés.

La plaine et les faubourgs sont les zones les plus marquées par une urbanisation récente « gourmande » en espace, et sans cohérence réelle de développement. Cette dispersion, coûteuse en réseaux et en terrains, est actuellement maîtrisée par l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme qui préconnise de « faire la ville sur la ville » ; l'AVAP partage ce diagnostic et cette orientation et s'attache à préserver les zones vertes en partie haute du coteau et restera vigilante sur le développement urbain en privilégiant la densification, la reconversion, la reconstruction de la ville sur elle-même.

La structure de la ville et l'implantation des bâtiments dans les enceintes urbaines favorisent la densification du centre ville et limite le développement des réseaux. La multitude d'éléments de patrimoine de valeur pose la question du développement de dispositifs producteurs d'énergie (éolienne, panneaux solaire). Souvent peu intégrés à l'architecture, ils viennent en éléments rapportés et parasitent la simplicité des volumes et présentent un impact lourd par leurs couleurs et leurs matériaux.

L'économie d'énergie reste une priorité de la considération de l'environnement. La densité du bâti et les matériaux utilisés participent pleinement à cet enjeu. L'usage de matériaux locaux tels que le pisé, la brique de terre cuite ou la pierre est intéressant pour leurs performances thermiques (inertie, conductivité) et leur mise en œuvre peu coûteuse en énergie (chantiers peu bruyants, démontage possible). Ces matériaux représentent également un potentiel d'exploitation large pour une utilisation contemporaine.

Avec son relief en partie Ouest, la commune est un terrain idéal pour l'implantation de dispositifs producteurs d'énergie tels que les champs de panneaux solaires et les éoliennes. Il est donc important de veiller à maîtriser ce « risque » dont l'impact nuirait grandement à la commune. Les dispositifs domestiques doivent également être considérés. Utiles mais difficiles à intégrér, ils viennent perturber les compositions existantes et nuisent à la cohérence de la « cinquième façade ». Il est donc important d'intervenir en amont et de gérer leur intégration, tant vis-à-vis de la composition de l'édifice que techniquement.



III. ENJEUX ET OBJECTIFS DE L'AVAP



Ancienne cité des comtes du Forez, la ville a grand intérêt à miser sur son potentiel patrimonial et son environnement de qualité, pour assurer son développement économique et social.

En effet la mise en place de l'AVAP doit permettre à Montbrison de valoriser son patrimoine et d'assurer la qualité de son cadre de vie en intégrant les nouveaux enjeux environnementaux de développement durable, rappelés dans son P.A.D.D.

La mise en place d'une Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine à Montbrison a pour enjeux et objectifs principaux la mise en valeur du patrimoine bâti, paysager et urbain en place, l'intégration des constructions nouvelles ainsi que l'aménagement, le traitement qualitatif des espaces urbains ainsi que l'intégration des dispositifs de production d'énergie renouvelable dans la perspective d'un développement durable de la ville.



1 - LA PRÉSERVATION ET LA MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE PAYSAGER, URBAIN ET BÂTI

Les enjeux de préservation du patrimoine vont s'organiser autour de trois niveaux de lecture, du plus général au plus particulier, correspondant à des réalités bien distinctes et à la mise en place d'objectifs de plus en plus spécifiques. Il s'agit du patrimoine à l'échelle du grand paysage (patrimoine paysager), puis à celle du quartier (patrimoine urbain) pour aboutir enfin à celle de l'objet architectural (patrimoine bâti.)

1-a - La préservation du patrimoine paysager

Le diagnostic a mis en avant l'existence de différents paysages sur la commune tant issus de la topographie particulière des lieux –articulation entre piémont (coteaux) et plaine du Forez, avec césures paysagères des cours d'eau transversaux - que du mode de gestion du paysage que les hommes ont mis en place depuis des siècles (anciennes parcelles de vignes, plaine drainée avec canal du Forez, carrières de pierre, culture et élevage...).

L'AVAP a pour objectif de maintenir les caractéristiques et les structures de ces paysages constitutifs du patrimoine d'un territoire afin de les prémunir du mitage et de la «banalisation» trop fréquente des espaces urbains qui finissent par tous se ressembler.

Le P.O.S. en vigueur depuis plusieurs décennies avait malheureusement permis la constructibilité extensive (lotissements...) sur de nombreux tènements des coteaux ou autour des anciens hameaux. Cette ouverture à la constructibilité n'avait pas été assez cadrée dans une vision durable du développement du territoire. La prise en compte des enjeux environnementaux du paysage (préservation des terres agricoles et espaces naturels, corridors écologiques, abords des cours d'eau...) et des enjeux patrimoniaux (exemple de la réserve archéologique où le P.O.S. autorisait la constructibilité à proximité immédiate du théâtre de Moingt, rendant vain tout projet de connexion à l'espace public ...) a fait l'objet d'une concertation commune entre les groupes de travail de l'AVAP et du PLU.

Les paysages les plus sensibles évoqués sont les paysages de la plaine du Forez autour du canal, les vallons et abords des cours d'eau (Vizézy et Moingt), les coteaux encore préservés de l'urbanisation au-dessus de Moingt (avec les loges de vigne et les carrières), le parc de Sainte-Eugénie...

Les sites non construits très exposés seront naturellement protégés (croupes, lignes de crête...)

Le « maillage vert » au sein des espaces urbains sera également protégé et renforcé (parcs et jardins remarquables, alignements d'arbres sur les voies historiques et sur les boulevards...).

Ces éléments patrimoniaux pourront être doublement protégés : d'une part par l'AVAP qui proposera une identification et une délimitation précise des secteurs à préserver de toutes constructions, et d'autre part par le futur P.L.U. qui reprendra ces délimitations.

D'autres paysages forestiers, agricoles et naturels, où l'enjeu était moins patrimonial, seront pris en compte par le PLU qui affiche clairement ses objectifs de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Aucune installation d'éoliennes et de champs photovoltaïques ne devrait être permise tant serait important l'impact paysager sur les secteurs définis par l'AVAP.

Ces protections favoriseront également la préservation de niches écologiques pour assurer le développement de la faune et de la flore locales.

1-b : La préservation du patrimoine urbain et de ses structures paysagères

Le paysage urbain de Montbtrison et de Moingt est assez représentatif des différentes époques de constitution de la ville.

Les trames médiévales de Montbrison et de Moingt, qui résultent de l'organisation des implantations urbaines le long du « grand chemin du Forez » sont encore en place ainsi que les trames « faubouriennes ».

Montbrison:

Le « castellum » de Montbrison édifié au sommet d'une butte basaltique au bord du grand chemin du Forez a conservé encore plusieurs de ses enceintes successives mettant en valeur la topographie exceptionnelle du site (site du « Calvaire »).

La ville comtale qui s'est développée jusqu'au XIVème siècle au pied du château, dans sa propre enceinte fortifiée, conserve sa trame médiévale avec notamment :

- la rue principale, ancien chemin du Forez, qui concentre les plus belles demeures
- l'intégration au sein de la cité de la rivière du Vizézy
- le parcellaire en lanière, avec les traces des anciennes voies latrinales

Les reconstructions, les destructions et l'intégration d'ensembles bâtis plus importants (couvents aux XVIème et XVIIème siècle notamment) n'ont pas changé radicalement l'organisation de la ville qui reste très dense. Hormis les remparts du site du Calvaire, la



plupart des fortifications de la ville ont disparu, mais leur emplacement reste « présent » par le vide des boulevards circulaires et le bâti dense sur la ligne des anciennes enceintes.

Le tissu des faubourgs est également remarquable avec les entrées de ville à l'Est (quartier St Jean), au Nord (La Madeleine) à l'Ouest (vers le quai des eaux minérales) et au Sud (en direction de Moingt, sur le grand chemin du Forez, axe structurant bien visible sur la vue cavalière de 1732). La structure des faubourgs est globalement conservée, malgré la disparition de l'enceinte de la caserne de Vaux du XVIIIème siècle à la porte Sud de la ville.

Le quartier créé autour de l'avenue Alsace-Lorraine pour relier la ville à la gare nouvellement implantée est également très intéressant avec les demeures fin du XIXème et début du XXème siècles, en retrait de la rue plantée d'arbres d'alignement. Les extensions récentes de la ville au cours de la deuxième moitié du XXème siècle méritent d'être signalées, notamment le quartier de Beauregard, ensemble urbain cohérent qui s'est développé au Nord-Ouest de la ville.

Moingt:

Il ne reste plus beaucoup de traces de l'urbanisme antique de Moingt (Aquae Segetae) Les rapports de fouilles récents sur l'ensemble cultuel et thermal (*Ph. Thirion et al. 1991*; 2011) semblent suggérer une trame urbaine d'orientation Nord-Ouest / Sud-Ouest.

Le « castrum » de Moingt est encore très identifiable dans sa structure de bourg fortifié. Un discernement reste à faire sur les enceintes disparues en élévation. Le tissu faubourien d'origine médiévale qui rejoint l'avenue thermale est également intéressant, avec un parcellaire bien en place (Cf. cadastre napoléonien) et ses rues bordées de maisons, murs et bâtiments ruraux offrant aux rues et ruelles un caractère pittoresque. La grande avenue thermale présente des alignements bâtis importants avec un retrait pour le bâtiment officiel de l'école et de la mairie annexe. Les anciennes usines Gégé sont implantées également à l'alignement, ménageant cours d'entrée et de présentation ; une cité d'habitat social est représentative des années 1950-1960 au Nord des usines Gégé.

En complément de l'analyse du parcellaire, un certain nombre de « structures paysagères », indépendantes du découpage foncier, ont été repérées afin de mettre en avant les grandes lignes de la composition urbaine. Il s'agit des espaces verts, des parcs et jardins remarquables, des arbres et alignement d'arbres remarquables ainsi que d'éléments bâtis comme les murs ou murets de clôture ou encore les murs de soutènement.

La conservation et la mise en valeur de ces éléments est primordiale pour la lecture de la ville et la compréhension de son évolution : c'est là un des enjeux essentiels de l'AVAP

Pour ce faire, au sein de chaque trame remarquable identifiée, les objectifs de l'AVAP sont les suivants :

- Conservation du tissu parcellaire ancien et de la lecture générale de la trame ancienne de la ville.
- Conservation du gabarit des voies de dessertes et de circulations
- Conservation de la densité générale du secteur, du gabarit des constructions en limite de l'espace public et donc de l'échelle générale de l'espace urbain.
- Conservation des principes entretenant le rapport entre l'espace public et les espaces privatifs : alignement ou recul sur la rue, traitement des limites de propriété, gestion des accès aux parcelles etc.
- Mise en valeur des « respirations » minérales (places, parvis, boulevards) ou végétales (parcs et jardins) de l'espace urbain. Traitement qualitatif des espaces publics urbains majeurs.
- Révélation de tracés sensibles qui pourraient petit à petit disparaitre tels que les enceintes urbaines de Moingt, de Montbrison, du calvaire, ou des dispositifs hydrauliques qui permettaient d'utiliser les eaux du Vizézy et du Moingt.

1-c: La préservation du patrimoine bâti

Le patrimoine architectural bâti de Montbrison et Moingt est très riche et couvre une période de production quasi ininterrompue entre la période gallo-romaine (vestiges civils du théâtre et des anciens thermes conservés jusqu'à 12 mètres de hauteur !) et le XXème siècle.

La qualité architecturale des édifices de Montbrison est largement reconnue par l'Etat puisque pas moins de 18 monuments ont été protégés au titre des Monuments Historiques entre 1840 et 1992.

Le but d'une AVAP n'étant bien évidemment pas de geler un état existant, et encore moins de créer une ville musée, mais de bien permettre le développement futur d'une ville tout en préservant les qualités essentielles de son patrimoine, un enjeu majeur va être d'identifier les éléments représentatifs et de les hiérarchiser au sein d'un corpus.

Pour ce faire, après une enquête de terrain approfondie sur la totalité de la commune, et grâce au travail exceptionnel mené par le Service Régional de l'Inventaire, grâce à toutes les informations rassemblées par la Diana, il a été identifié un grand nombre d'édifices eux-mêmes classés en fonction de leur intérêt patrimonial au regard de l'histoire de Montbrison ainsi que de leurs qualités plastiques et artistiques.



Cette classification répartit les édifices remarquables en trois catégories : C1, C2 et C3 d'intérêt patrimonial décroissant.

Les édifices de catégorie C1

Il s'agit des immeubles d'intérêt patrimonial majeur qui sont remarquables par leur histoire, leur architecture ou leur décor, leur état de conservation général, et qui sont représentatifs d'une époque ou d'une technique. Leur qualité d'exécution, leur signification historique ou leur propriété esthétique en font des « objets » remarquables indépendamment du contexte dans lequel ils se situent.

Ces édifices ont pour objectifs :

- d'être conservés et restaurés dans la perspective de leur mise en valeur.
- de pouvoir subir des modifications dans le but de restituer des dispositions architecturales d'origine, lorsque celles-ci sont connues (données archéologiques, iconographies diverses etc.) ou de recomposer des façades ou des volumes altérés.
- de pouvoir subir des travaux d'amélioration thermique et acoustique en vue de leur réhabilitation dans la mesure où ceux-ci n'altèrent en rien l'aspect et la perception de l'édifice depuis l'espace public.

Les édifices de catégorie C2

Il s'agit des immeubles remarquables par leur architecture, leur décor ou leur qualité d'exécution, valorisant les ensembles urbains et paysagers. Contrairement aux immeubles de la catégorie C1, les éléments de la catégorie C2 ont davantage d'intérêt dans le contexte paysager dont ils font partie que comme objet architectural indépendant. Il peut s'agir également d'édifices non-homogènes comportant un ou plusieurs éléments remarquables dans la conservation est souhaitable.

Ces édifices ont pour objectifs :

- d'être conservés et restaurés dans la perspective de leur mise en valeur et de celle du contexte dans lequel ils se situent.
- de pouvoir subir des modifications en façade dans la mesure ou celles-ci ne nuisent pas à la cohérence architecturale de l'édifice ou à sa perception globale.
- de pouvoir subir des travaux d'amélioration thermique et acoustique en vue de leur réhabilitation dans la mesure où ceux-ci n'altèrent en rien l'aspect et la perception de l'édifice depuis l'espace public.

Exceptionnellement, tout ou partie de ces édifices pourraient être démolis dans le cadre d'un projet d'envergure participant à la mise en valeur générale de la zone et reconnu d'intérêt collectif pour le développement de la commune.

Les édifices de catégorie C3

Il s'agit d'un bâti dit « d'accompagnement », constitutif du patrimoine urbain. La valeur patrimoniale de ces édifices réside dans la cohérence des structures urbaines, l'homogénéité des groupements et des volumes. Ils constituent bien souvent l'écrin des éléments remarquables et à ce titre leur conservation est parfois aussi importante que celle des éléments qu'ils encadrent.

Ces édifices ont l'avantage :

- de garantir l'échelle urbaine de l'environnement qu'ils composent.
- de garantir la qualité de l'environnement bâti des éléments C1 et C2 situés à proximité.
- de pouvoir le cas échéant être remplacés par des édifices de mêmes volumes et suivant les mêmes dispositions urbaines (alignement, hauteur etc.) en cas de démolition.

Les objectifs de l'AVAP ne se limitent pas à une pure et simple mise en valeur architecturale du patrimoine existant. Bien au contraire, l'AVAP a pour but de faire vivre le patrimoine, de le rendre vivant, et de permettre sa réappropriation par tout un chacun.

La restauration du bâti ancien, avec l'intégration autant que possible d'éléments de confort moderne et des dispositifs d'amélioration énergétique, est un enjeu pour conserver l'attractivité des quartiers historiques, leur dynamisme commercial et les conditions d'habitabilité.

De nombreux éléments des édifices peuvent être fragilisés dans leur conservation tels que portes anciennes, menuiseries et volets bois, décors peints, ouvrages de charpenterie et de couverture... Une attention particulière à la qualité des matériaux, au dessin « fin » des éléments conduira à écrire des règles qui valorisent avant tout le savoir-faire des artisans et les solutions adaptées au patrimoine local.

L'isolation thermique par l'extérieur pourra poser un problème d'intégration sur de nombreux bâtiments des centres historiques ou des faubourgs. En effet, les surépaisseurs de tels dispositifs entraînent des raccords très compliqués avec les dépassées de toiture (Cf. le cas des nombreuses génoises), occultent les chaines d'angle et masquent les modénatures fréquentes sur les immeubles du centre-ville (corniches, encadrements, bandeaux, ...). On n'utilisera ce procédé que sur des immeubles ou des parties d'immeubles qui ne présentent pas d'intérêt architectural ou d'encadrement urbain. C'est réellement au cas par cas qu'il faudra envisager ces dispositifs.

Il est également important de noter que la zone couverte par l'AVAP permet aux propriétaires privés d'obtenir des avantages fiscaux sous certaines conditions par le biais de financement de la part de la « Fondation du Patrimoine » (créée en 1997).



2 - L'INTÉGRATION DES CONSTRUCTIONS NOUVELLES

L'AVAP devra naturellement permettre l'intégration de nouvelles constructions en milieu sensible et dans le respect de l'environnement, selon les dispositions édictées par le Grenelle II portant engagement sur la préservation de l'environnement.

En effet il est essentiel que le territoire couvert par l'AVAP continue d'évoluer et de se développer dans la contemporanéité de l'art de bâtir. Il est très important de concevoir nos bâtiments futurs suivant des objectifs qualitatifs car il faut toujours avoir à l'esprit que les constructions d'aujourd'hui sont peut-être le patrimoine de demain.

Les objectifs de l'AVAP concernant les constructions nouvelles sont de trois ordres :

- l'intégration des bâtiments dans l'environnement (naturel ou bâti) ainsi que l'intégration des dispositifs de production d'énergie,
- la promotion d'une architecture contemporaine de qualité,
- l'utilisation de matériaux locaux durables.

L'intégration des constructions dans l'environnement

La conservation d'un paysage, et donc des éléments structurants qui le composent, est un des enjeux essentiel de l'AVAP. En effet il est important que les constructions nouvelles ne viennent pas « perturber » la lecture d'un paysage ou l'ambiance d'un quartier ou d'une rue.

Au contraire, ces dernières doivent être un « confortement », un moyen de mise en valeur du bâti et des structures existantes, un « révélateur » du paysage.

L'objet contemporain doit être conçu avec une prise en compte du contexte naturel ou urbain dans lequel il se situe et apporter une réponse adéquate en cohérence avec son environnement. (prise en compte de l'ensoleillement, de l'exposition aux vents, des milieux, ... notamment pour limiter la consommation énergétique).

Il est bien évident que les exigences d'intégration d'un édifice venant combler « une dent creuse » dans un contexte urbain dense et homogène ne seront pas les mêmes que celles pour un édifice monumental bénéficiant d'une mise en scène urbaine planifiée. Encore une fois ici tout est une question de contexte et l'établissement de règles dogmatiques serait dangereux et ne servirait pas les intérêts du patrimoine et de sa mise en valeur.

C'est pourquoi l'intégration des constructions nouvelles nécessite que plusieurs dispositions soient prises en ce sens dans le règlement.

En effet, toujours dans un souci de compatibilité avec le P.L.U., le règlement va définir des principes de composition, de rapport avec l'espace public, d'emploi de certains matériaux qui vont favoriser l'intégration de ces nouveaux éléments tout en prenant toujours soin de ne pas limiter la création architecturale.

La promotion d'une architecture contemporaine de qualité

La mise en place d'une AVAP, en plus d'être un outil réglementaire facilitant la mise en valeur du patrimoine et des paysages, est un bon moyen de communication pour la promotion d'une architecture contemporaine de qualité. La délimitation de l'aire étant fondée sur la concentration d'éléments patrimoniaux à conserver sur un territoire à un moment donné, il est parfaitement compréhensible d'exiger qu'un soin particulier soit apporté aux nouveaux éléments qui enrichiront ce territoire, particulièrement sur les secteur d'intérêt patrimonial majeur.

Le rôle de l'AVAP n'est pas de « brider » la création architecturale. Bien au contraire elle a pour objectif de stimuler la production et celui d'enrichir les processus de réflexion et de conception. La plupart des édifices constitutifs de l'AVAP, en tous cas tous ceux repérés au titre des bâtiments remarquables (C1, C2 et C3), sont très souvent issus d'une longue tradition architecturale dont les qualités constructives et plastiques ont fait leur preuve dans le temps et dont il est bon de s'inspirer.

Du point de vue des matériaux, l'AVAP n'a pas vocation à limiter la palette disponible ou à imposer un matériau plutôt qu'un autre, mais à l'heure du développement durable il est important de rappeler que les ressources de matériaux et d'énergie ne sont pas inépuisables.

C'est pourquoi l'AVAP à pour objectif de promouvoir une architecture contemporaine de qualité, réalisée avec des matériaux pérennes, pauvres en énergie grise.

La ville de Montbrison a toujours été une terre de production architecturale de qualité liée aux savoir-faire des artisans qui ont mis en œuvre les matériaux tels que le pisé, la maçonnerie de pierre (Cf. carrière de granite de Moingt...), les briques de terre cuite, les enduits, les ouvrages de charpenterie et de couverture en terre cuite, les menuiseries et ferronneries... Le développement d'une architecture contemporaine de qualité va en effet dans le prolongement d'une tradition historique et il est parfaitement logique qu'elle soit, encore plus qu'ailleurs, encouragée.

L'utilisation de matériaux locaux durables

L'utilisation de matériaux traditionnels de provenance locale, plus pérennes et ayant peu d'impact sur l'environnement est un objectif très important porté par l'AVAP. Trop souvent vus comme des matériaux du passé, surtout utilisés dans la restauration ou encore l'architecture dite « régionaliste », ils sont pourtant parfaitement adaptée à l'architecture contemporaine où leur qualité technique et plastique produit de beaux résultats.



En plus de permettre une meilleure intégration dans les sites naturels ou bâtis anciens en raison de leur teinte ou de leur matière, ils ont l'avantage d'être souvent recyclables (bois), réemployables (pierre, terre cuite, pisé) ou bien renouvelables (bois et autres fibres végétales) et surtout de redynamiser des filières locales. Ce phénomène de réaction en chaîne est très important car l'objectif de départ de produire une architecture plus qualitative, respectueuse de l'environnement et améliorant le cadre de vie, entraîne des conséquences économiques favorables pour le développement durable de la région (maintien et création d'emplois qualifiés à proximité et d'industries propres.)

L'AVAP de Montbrison pourra particulièrement favoriser l'utilisation des matériaux suivants :

- <u>La terre</u>: les ressources sont abondantes et facilement disponibles sur tous les chantiers nécessitant des terrassements ou des affouillements. La construction en pisé devrait redevenir une pratique courante et maîtrisée dans la région.
- <u>La pierre à bâtir :</u> elles sont souvent disponibles en récupération.
- Les mortiers de chaux naturelles : adaptés au pisé et aux maçonneries de briques et pierre, les qualités de respiration de ces matériaux permettent de réaliser des enduits adaptés ; (les enduits à la chaux artificielle (ciments) ont fait trop de ravages sur les maçonneries anciennes !), et leur mise en œuvre procure réellement plus de satisfaction au maçon que la projection d'un enduit prêt à l'emploi.
- <u>La terre cuite</u>: c'est une industrie traditionnelle locale; la « cinquième façade » est importante à Montbrison où l'emploi des tuiles creuses donne une qualité au paysage qu'il faut souligner.
- <u>Le bois</u>: la filière bois est en plein développement dans la région. Exploitée de manière responsable, le bois redevient un matériau d'avenir puisqu'intégralement biodégradable et renouvelable. Il est à noter que les objectifs de développement durable rendent le matériau PVC peu conforme aux enjeux environnementaux !

3 - L'AMÉNAGEMENT ET LE TRAITEMENT QUALITATIF DES ESPACES PUBLICS

Si l'appellation « AVAP » ne fait plus directement référence, comme le faisait auparavant l'appellation « ZPPAUP », à la notion de « patrimoine urbain », l'AVAP n'en a pas moins pour objectif de valoriser les espaces publics et d'accroître la qualité du cadre de vie du territoire qu'elle couvre.

L'espace public ne représente ni plus ni moins que le « vide » urbain entre les différentes constructions et infrastructures et est le véritable « liant » des divers éléments constituant l'environnement urbain. Son traitement qualitatif contribue grandement à la mise en valeur des édifices et à celle de l'image de la ville en général. En effet la première perception d'un environnement est très dépendante de la qualité et du traitement des espaces publics.

Le traitement qualitatif des espaces urbains joue également un grand rôle dans l'amélioration du cadre de vie de la ville. Il permet de ménager des zones de respiration agréables atténuant l'effet parfois opprimant de la densité urbaine ou des flux automobiles. Les nouvelles directives du Grenelle II incitent à ce que soient favorisées les plantations végétale au sein de l'AVAP.(triple rôle : améliorer le cadre de vie, régulateur thermique naturel et permettre le développement de la faune et de la flore locale).

Le règlement de l'AVAP devra tenir les objectifs suivants :

- Le traitement qualitatif des différents espaces publics avec la réalisation de projets étudiés et dessinés prenant en compte le patrimoine urbain, paysager et architectural en présence afin de contribuer à leur mise en valeur.
- Le traitement qualitatif des revêtements de sol avec l'utilisation de matériaux traditionnels locaux et la définition d'un mobilier urbain sobre et homogène de grande durabilité.
- L'enfouissement systématique de tous les nouveaux réseaux et celui progressif des réseaux en place en vue de libérer au maximum l'espace public et de ne pas « parasiter» la perception du paysage urbain ou naturel.
- L'intégration et le développement de la végétation dans l'espace urbain afin d'accroître la qualité du cadre de vie et d'offrir de nouvelles niches écologiques à la faune et la flore locales.



4 - L'INTÉGRATION DES DISPOSITIFS D'ÉNERGIE RENOUVELABLE

Conformément aux dispositions prises lors du Grenelle II portant engagement sur la préservation de l'environnement, l'AVAP doit favoriser l'intégration de dispositifs de production d'énergie renouvelable dans le paysage, (systèmes de production de masse, ou dispositifs à usage domestique (qu'ils soient privés ou collectifs.).

Les dispositifs de productions de masse

On appelle « dispositif de production de masse » tous les ouvrages s'apparentant à une centrale de production d'énergie dont l'unique but est celui d'alimenter le réseau collectif.

Comme déjà évoqué plus haut dans la synthèse du diagnostic environnemental, la configuration et l'urbanisation du territoire de Montbrison ne lui permettent pas aujourd'hui d'envisager l'installation de centrale de production d'énergie renouvelable, à moins d'envisager une parfaite intégration paysagère ou urbaine, un tel projet étant forcément une exception dont les propositions pourraient être examinées en préalable par la commission locale de l'AVAP.

Les dispositifs de production autonomes d'initiative privée ou collective

Aujourd'hui l'offre sur le marché concernant les dispositifs de production d'énergie renouvelable à disposition des particuliers est très grande et évolue très rapidement. Il est donc difficile dans le cadre du règlement de l'AVAP de tenir une position stricte et trop directive sur l'utilisation de ces éléments toujours plus innovants et dont il n'est pas possible d'appréhender l'évolution à moyen et long terme.

Les objectifs de l'AVAP seront ici traduits par de grandes directives davantage axées sur l'aspect général des constructions laissant une large fenêtre d'expression pour les nouveaux produits arrivant sur le marché.

Le cas du bâti existant

Pour améliorer les capacités thermiques d'un bâtiment existant, plusieurs moyens d'action relativement faciles à mettre en œuvre existent : renforcement de l'isolation des couvertures et des maçonneries par l'intérieur, remplacement des menuiseries, meilleur contrôle de la ventilation etc.

L'intégration de dispositifs d'énergies renouvelables pose également un certain nombre de problèmes.

En effet elle a souvent un fort impact sur la perception de l'édifice et donc sur le paysage général. Pour cette raison, l'AVAP ne pourra autoriser « l'ajout » d'éléments de production d'énergie rapportés sur les bâtiments « C1. » Le règlement de l'AVAP permettra néanmoins la mise en place de tels dispositifs (panneaux solaires thermiques ou photovoltaïques) sur les autres édifices, dans la mesure où ceux-ci ne nuisent pas à la qualité du paysage et du cadre de vie, et à la présentation du patrimoine.

Le cas des constructions neuves

En revanche, les constructions neuves devront le plus possible intégrer des dispositifs de production d'énergie renouvelable. Il est difficile aujourd'hui d'imaginer la réalisation d'un nouvel édifice sans prendre en considération son impact sur l'environnement et sans envisager son autonomie énergétique.

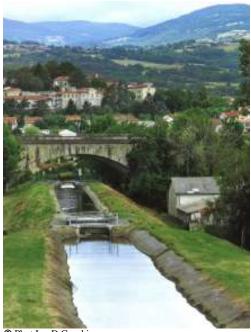
Les dispositifs de production d'énergie ne sont plus des éléments rapportés, mais deviennent de véritables « organes » de l'édifice intégrés dans le processus de conception. Dans certains cas ils peuvent même participer à l'aspect général du bâtiment en venant enrichir le vocabulaire architectural comme c'est par exemple aujourd'hui souvent le cas pour les panneaux solaires.

En cohérence avec les objectifs liés de promotion de l'architecture contemporaine de qualité, l'AVAP a pour vocation de favoriser l'intégration des dispositifs de productions d'énergie renouvelable dans la mesure où ceux-ci respectent les règles générales émises pour l'intégration des constructions dans leur environnement.



IV. DÉLIMITATION DE L'A.V.A.P.





© Phot.Inv.D.Gourbin



L'Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine de MONTBRISON couvre une partie du territoire de la commune.

L'aire est délimitée en tenant compte de toutes les composantes de l'analyse qui a été faite sur la commune (contexte géomorphologique et climatique, évolution historique, étude du paysage etc.) et du repérage rigoureux des différentes entités architecturales, paysagères et urbaines participant à la valorisation patrimoniale et environnementale du site.

L'aire de mise en valeur est divisée en 4 secteurs :

SECTEUR S1:

Secteur historique d'intérêt architectural et urbain majeur

2 sous-secteurs:

S1a : Centre-ville de Montbrison (ancienne ville fortifiée et boulevards)

S1b : Site du Calvaire

SECTEUR S2:

Secteurs d'intérêt patrimonial : faubourgs et sites anciens

6 sous-secteurs:

S2a : Faubourg Est – Quartier Saint-Jean

S2b : Faubourg Nord – Quartier de la Madeleine

S2c : Faubourg Ouest – Quartier d'Allard / quai des eaux minérales

S2d : Faubourg Sud – Caserne de Vaux / Sainte-Claire

S2e: Secteur Alsace-Lorraine

S2f : Bourg de Moingt (bourg et ancien bourg fortifié)

SECTEUR S3:

Secteurs d'accompagnement

S3: secteurs discontinus

SECTEUR S4:

Secteurs d'intérêt paysager majeur

6 sous-secteurs:

S4a: Vallon du Vizézy / Tuilières / Guillanche

S4b : Parc Sainte Eugénie

S4c : Hauteurs et théatre gallo-romain de Moingt S4d : Coteaux Sud-Ouest et vallon du Moingt

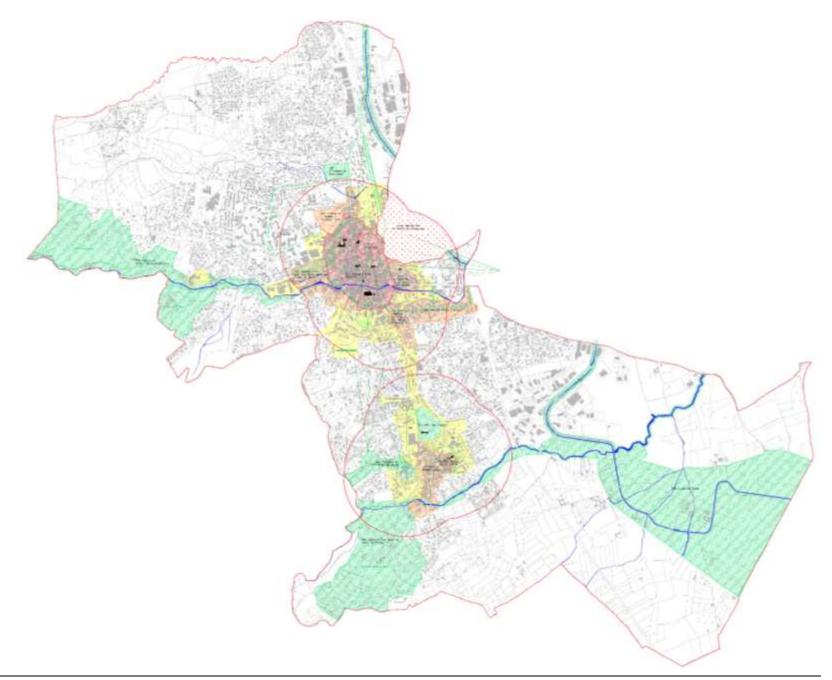
S4e: Canal du Forez

S4f: Cimetière de Montbrison

Ces secteurs se distinguent par leurs caractéristiques propres, et donc par les prescriptions qui s'y appliquent. Le règlement servira les objectifs définis pour l'évolution de chacun des secteurs.



Le plan P1 de délimitation de l'AVAP est joint en annexe au dossier.





SECTEUR S1:

Secteur historique d'intérêt architectural et urbain majeur :

S1 est composé de 2 sous-secteurs : le centre-ville de Montbrison constitué par l'ancienne ville fortifiée et les boulevards (S1a) et le site du « calvaire », emplacement de l'ancien château des comtes du Forez (S2a).

ELEMENTS CARACTERISTIQUES:

S1a : le centre-ville, ancienne ville fortifiée, et ses boulevards.

- Secteur bâti dense d'origine médiévale, autrefois entièrement fortifié, implanté le long du « grand chemin du Forez » et traversé par le Vizézy. La ville ancienne, qui s'est développée hors de l'enceinte du château dès le XIIème siècle, a conservé son parcellaire étroit constitué d'îlots de forme irrégulière avec des petites parcelles étroites orientées sur rue. Les gabarits des constructions sont assez homogènes et le bâti majoritairement à l'alignement.
- Les anciens fossés ont laissé place aux boulevards qui ceinturent l'ancienne ville close.
- Le tissu bâti comporte de nombreux édifices remarquables (dont neuf monuments historiques) et quelques immeubles plus modestes d'accompagnement. Il est constitué d'édifices extrêmement intéressants, d'origine médiévale, classique ou industrielle, témoignages de l'importance de la capitale du Forez, puis sous-préfecture de la Loire.

S1b: le site du calvaire, ancien château des comtes du Forez:

- Site de l'ancien château des comtes du Forez, édifié sur la butte basaltique dès le XIème siècle.
- Avec sa topographie remarquable, le site comporte de nombreux remparts et soutènements, vestiges de l'ancien château disparu. Quelques édifices majeurs (Tribunal, ancien couvent des Visitandines...) côtoient des espaces de végétation et de ruines.

OBJECTIFS:

S1a: le centre-ville, ancienne ville fortifiée, et ses boulevards.

- Conserver le tissu parcellaire ancien, le gabarit des voies et les alignements sur les rues principales. Tendre vers une reconquête des rues latrinales.
- Mettre en valeur les espaces publics, les jardins, et maintenir leur diversité.
- Préserver et mettre en valeur le bâti ancien. Maintenir sa densité.
- Assurer la restauration du bâti ancien par une utilisation adaptée (logements, commerces, services...).
- Mettre en valeur le Vizézy et ses quais.
- Révéler et évoquer l'ancienne enceinte fortifiée de la ville par un traitement qualitatif des boulevards et des façades périphériques.
- Restaurer et révéler de nombreux bâtiments possédant un potentiel architectural important (notamment les bâtiments C1 et C2)

S1b: le site du calvaire, ancien château des comtes du Forez:

- Conserver et mettre en valeur les structures bâties, les soutènements.
- Redonner une lecture du site avec identification des : accès, limites, anciennes enceintes...
- Mettre en valeur les espaces non bâtis : cheminements réorganisés, espaces verts revalorisés.
- Entretenir enceintes, arbres remarquables et espaces verts.



SECTEURS S2:

Secteurs d'intérêt patrimonial : faubourgs et sites anciens

S2 est composé des anciens faubourgs de Montbrison : quartier Saint-Jean à l'Est (S2a), quartier de la Madeleine au Nord (S2b), quartier d'Allard à l'Ouest (S2c), caserne de Vaux Sainte-Claire au Sud (S2d), secteur Alsace-Lorraine (S2e) et du bourg de Moingt (S2f)

ELEMENTS CARACTERISTIQUES:

S2a: le faubourg Est – Quartier Saint-Jean

- Porte de la ville ancienne depuis Savigneux, ancien faubourg organisé le long des voies d'accès au centre-ville.
- Quartier de l'ancienne commanderie de Saint-Jean de Jérusalem fondée par l'ordre des Hospitaliers au XIIème siècle (ordre de Malte).

S2b : le faubourg Nord – Quartier de la Madeleine et secteur Montchenu

- Faubourg Nord de la ville, organisé autour de la voie principale. Les bâtiments à l'alignement présentent un aspect XIXème.

S2c : le secteur Ouest – Quartier d'Allard, quai des Eaux Minérales

- Secteur plus discontinu, il est traversé par le Vizézy.
- Le jardin d'Allard, la place Bouvier et le pittoresque quai des Eaux Minérales en font un quartier constitué d'édifices et d'espaces publics intéressants.

S2d: le faubourg Sud - Caserne de Vaux - Sainte-Claire

- Porte Sud du centre-ville de Montbrison, le secteur a été très modifié ; seul subsiste le portail de la caserne de Vaux qui y était implantée.
- Le couvent Sainte-Claire marque encore l'entrée du faubourg.

S2e: le secteur Alsace-Lorraine

- Organisé au XIXème autour de l'avenue qui mène à la gare, le secteur est constitué de nombreuses maisons et jardins de qualité avec clôtures ouvragées bordant la rue qui est plantée d'arbres. Le secteur comprend également le coteau Sud qui domine le quartier et offre de belles vues sur le centre.

S2f : le bourg de Moingt

- A l'origine cité thermale romaine, Moingt présente un bourg encore fortifié autour de l'église Saint-Julien et un ensemble bâti assez dense entre le bourg fortifié et la rue thermale.
- Petit patrimoine d'origine médiévale, la plupart des édifices ont néanmoins un aspect du XIXème siècle. Au XXème siècle se sont installées les usines Gégé.

OBJECTIFS:

Communs aux secteurs S2

- Conserver le tissu parcellaire ancien, le gabarit des voies et les alignements de bâtiments ou de clôtures sur rue ;
- Mettre en valeur les séquences bâties et vides, animant les lignes de ciel des faubourgs. Aménager les espaces publics, les jardins et maintenir leur diversité ;
- Préserver et mettre en valeur le bâti ancien.

Particuliers:

S2a: le faubourg Est – Quartier Saint-Jean

- Relier le site de l'ancienne commanderie au centre-ville et valoriser les bâtiments.

S2b : le faubourg Nord – Quartier de la Madeleine et secteur Montchenu

- Valoriser le site de Montchenu.

S2c : le secteur Ouest – Quartier d'Allard, quai des Eaux Minérales

- Valoriser le jardin d'Allard, la place Bouvier et les abords du Vizézy.

S2d : le faubourg Sud – Caserne de Vaux – Sainte-Claire

- Traitement qualitatif des limites des sites historiques donnant sur l'espace public : ancienne caserne de Vaux, couvent Sainte-Claire...

S2e : le secteur Alsace-Lorraine

- Maintenir la qualité des clôtures sur rue et des architectures des maisons en retrait.
- Conserver le principe d'alignement d'arbres.

S2f: le bourg de Moingt

- Conserver et mettre en valeur l'enceinte du bourg fortifié.
- Traitement qualitatif des espaces publics : places et venelles.
- Requalification du site des anciennes usines Gégé intégrant la préservation de tout ou partie des éléments patrimoniaux.



SECTEURS S3:

Secteurs d'accompagnement

S3 est un secteur discontinu qui accompagne les secteurs d'intérêt patrimonial.

ELEMENTS CARACTERISTIQUES:

- S3: Secteurs d'accompagnement:
 - Abords immédiats des zones d'intérêt patrimonial, en périphérie de la ville de Montbrison et de ses faubourgs, du bourg de Moingt, du Parc Sainte-Eugénie et du théâtre de Moingt.
- Secteurs présentant deux types de caractéristiques :
 - Secteurs bâtis de faible densité, plutôt issus de l'extension urbaine de la ville au XXème siècle.
 - Bâti ordinaire ou modeste.

OBJECTIFS:

- Permettre le développement de cette zone (restaurations, constructions neuves, création de voirie,...) en harmonie avec les zones d'intérêt patrimonial.
- Encadrer le développement de ces secteurs en exigeant une intégration paysagère adaptée à la proximité des zones d'intérêt patrimonial.



SECTEUR S4:

Secteurs d'intérêt paysager majeur

S4 est composé de 6 sous-secteurs :

S4a: Vallon du Vizézy – Tuilière – Guillanche

S4b : Parc Sainte-Eugénie

S4c : Hauteurs et théâtre gallo-romain de Moingt S4d : Coteaux Sud-Ouest et vallon du Moingt

S4e : Canal du Forez

S4f : Cimetière de Montbrison

ELEMENTS CARACTERISTIQUES:

S4a : Vallon du Vizézy – Tuilière – Guillanche

- Zone encore naturelle, le vallon du Vizézy, à l'Ouest de la ville, comporte plusieurs ouvrages liés à l'hydraulique.
- Les coteaux de Guillanche au Nord du vallon et le domaine de Tuilière au Sud confortent l'empreinte végétale du secteur et ont contribué à limiter l'extension de l'habitat.

S4b : Parc Sainte-Eugénie

- Zone archéologique majeure, le parc est implanté sur les anciens thermes de Moingt. Les bâtiments de Sainte-Eugénie comportent encore de hautes élévations galloromaines.

S4c : Hauteurs et théâtre gallo-romain de Moingt

- Le secteur, en hauteur et relativement préservé, offre une belle vue sur le bourg de Moingt et comporte les vestiges du théâtre dont l'environnement immédiat a été bâti.

S4d : Coteaux Sud-Ouest et vallon du Moingt

- Zone naturelle, les coteaux comportent encore de nombreuses loges de vignes, les carrières de Moingt et quelques fermes et maisons de carriers. La rivière du Moingt offre une « césure » verte au Sud du bourg.

S4e: Canal du Forez

- Le canal d'irrigation serpente dans la plaine et traverse encore un paysage bocager à l'Est de Moingt. Patrimoine important à l'échelle de la plaine du Forez, il est ponctué d'ouvrages de franchissement. Une partie de la zone archéologique sensible de Chézieux est rattaché au paysage de ce secteur.

S4e : Cimetière de Montbrison

OBJECTIFS:

- Préserver ce secteur paysager de toutes constructions nouvelles.
- Préserver les espaces naturels liés aux lits des rivières Vizézy et Moingt, du canal du Forez.
- Mise en valeur du paysage agricole de la plaine et des coteaux.
- Mise en valeur d'édifices et domaines remarquables : Sainte-Eugénie, théâtre, loges de vignes...
- Mise en valeur du paysage bocager et maintien des perspectives sur le bourg de Moingt ou la ville de Montbrison
- Surveillance du patrimoine funéraire



CONCLUSION





Le rapport de présentation résume les enjeux de la mise en place d'une Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine sur une partie du territoire de la commune de Montbrison. Le rapport est indissociable de tous les éléments développés dans le diagnostic patrimonial, architectural et environnemental.

Un paysage à la topographie et aux équilibres naturels remarquables, un urbanisme qui permet une lecture historique de la ville de Montbrison, de ses faubourgs et de Moingt, des éléments architecturaux très divers et de très grande qualité, une occupation humaine très ancienne (où l'archéologie est essentielle, notamment à Moingt), un environnement culturel dynamique : autant d'atouts que la ville souhaite préserver, mettre en valeur, développer et intégrer dans ses projets de développement durable.

L'engagement depuis longtemps des services du patrimoine de l'Etat (DRAC, CRMH, STAP, SRA...) et des collectivités (CG 42) auprès de la ville, le travail des associations locales (La Diana...), l'Inventaire du patrimoine réalisé par le Service Régional de l'Inventaire, le portage des élus et des techniciens de la ville et de la DDT, ont permis d'élaborer un document réellement concerté qui fonde l'approche réglementaire de l'AVAP.

L'intégration des objectifs de développement durable est venue conforter une approche très pragmatique liée aux savoir-faire, aux techniques traditionnelles et aux innovations dont ont toujours su faire preuve les habitants et artisans de Montbrison.

Le travail mené d'abord avec les éléments du P.O.S. puis en parallèle à l'élaboration du PLU a permis d'établir une cohérence générale entre l'AVAP et le futur PLU. Les orientations du PADD sont partagées, les secteurs portés sur le document graphique sont en phase avec les définitions des zones du PLU.

Le règlement qui suit permet de fixer le « curseur patrimonial » finement selon les secteurs de l'AVAP et les éléments concernés.